



**MAIRIE DE CHANAC**  
48230

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2015 A 20 H 30**

L'ordre du jour était le suivant :

- ↪ avis sur le projet départemental de coopération intercommunale de la Lozère,
- ↪ restauration enceinte fortifiée du Villard,
- ↪ restauration du retable de l'église de Chanac,
- ↪ décision modificative,
- ↪ admission en non valeur,
- ↪ assujettissement au cautionnement de la régie de recettes « location de salles et divers»,
- ↪ convention de mandat pour l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques,
- ↪ règlement d'utilisation de la salle du Villard,
- ↪ discussion des taux d'avancement de grade 2016,
- ↪ élections régionales des 6 et 13 décembre 2015 (tenue du bureau de vote),
- ↪ désignation des agents recenseurs,
- ↪ questions diverses.

L'an deux mil quinze, le neuf novembre, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Chanac dûment convoqué en date du trois novembre et affichage du même jour, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

Etaient présents : Catherine BOUNIOL, Catherine BOUTIN, Michel GERBAL, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Jacques MIRMAN, Manuel PAGES, Catherine PUEL, Philippe ROCHOUX, Philippe SARRAN.

Absents excusés : Irène BORREL ayant donné pouvoir à Catherine BOUTIN, Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Martine LARTAUD, Louis ROUJON ayant donné pouvoir à Michel GERBAL.

Absent : Marie-José GUILLEMETTE.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

En ouverture de séance le Maire soumet à l'approbation du conseil le compte rendu de la réunion du 21 septembre 2015. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il propose au conseil municipal l'ajout des points suivants à l'ordre du jour sous réserve qu'il n'y ait aucune opposition de la part des membres du conseil municipal :

- Contrat territorial,
- Acquisition biens succession Nègre.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité, l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

## **AVIS SUR LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA LOZERE**

Monsieur le Maire expose qu'en application de la Loi NOTRe, le seuil de population minimal des communautés de communes a été fixé à 5 000 habitants pour le département de la Lozère. Il rappelle la délibération prise en séance du 21 septembre 2015 demandant la fusion des communautés de communes du Valdonnez et du Pays de Chanac à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il indique que le 9 octobre 2015 Monsieur le Préfet de la Lozère a présenté aux membres de la commission départementale de la coopération intercommunale le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Lozère qu'il a élaboré et sur lequel l'avis des conseils municipaux est requis.

Le Conseil Municipal,

VU le projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par le Préfet de la Lozère,

VU la carte transmise par le Groupe Avenir Lozère du Département,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

REGRETTE que sa délibération du 21 septembre 2015 n'ait pas été prise en compte lors de l'élaboration de ce schéma et par conséquent ne souhaite pas émettre d'avis.

DEMANDE à ce que le nom de la Communauté de Communes du Pays de Chanac (à l'exception de Barjac) soit expressément mentionné dans le schéma départemental définitif.

## **RESTAURATION ENCEINTE FORTIFIEE DU VILLARD**

Madame Catherine BOUTIN présente le rapport de l'étude préalable aux travaux de restauration de l'enceinte fortifiée des remparts du Villard, rédigé par Pierre-Jean TRABON, architecte du patrimoine.

Elle indique que les travaux de restauration pourraient faire l'objet d'une tranche ferme estimée à 98 644 € HT et d'une tranche conditionnelle estimée à 102 480 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de ces travaux et notamment ceux de la tranche ferme en 2016.

SOLLICITE les financements maximum auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc Roussillon, du Conseil Régional et du Département.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous les documents s'y rapportant.

## **RESTAURATION DU RETABLE EN BOIS DORE DE L'EGLISE DE CHANAC**

Madame Catherine BOUTIN rappelle que les travaux de conservation et d'études préalables à la restauration du retable de l'église Saint Jean-Baptiste de Chanac sont terminés.

Elle présente le cahier des charges établi par la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux de restauration du retable en bois doré. Ceux-ci concernent le baldaquin, l'autel, le tabernacle et des travaux de maçonnerie à réaliser dans le chœur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la réalisation de ces travaux.

SOLLICITE les financements maximum auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Languedoc Roussillon, du Conseil Régional et du Département de la Lozère.

DECIDE d'ouvrir une opération de souscription notamment par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour mener à bien cette opération et signer tous les documents s'y rapportant.

## **DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative suivante :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

⇒ 73925 .....fonds péréquation intercommunal et communal....	+ 145,00 €
⇒ 6811-042 ...dotations aux amortissements .....	+ 2 824,16 €
⇒ 022 .....dépenses imprévues .....	+ 30,84 €
	+ 3 000,00 €

#### **RECETTES**

⇒ 70632 .....redevances à caractère de loisirs.....	+ 3 000,00 €
---	--------------

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

⇒ 2313-123 ...réparations bâtiments communaux .....	- 1 095,72 €
⇒ 2138-226 ...réserves foncières.....	+ 80 000,00 €
⇒ 2188-304 ...décorations de Noël .....	+ 200,00 €
⇒ 2313-333 ...bâtiments professionnels.....	- 4 397,39 €
⇒ 2313-349 ...réhabilitation bâtiment accueil village de gîtes ...	- 2 659,42 €
⇒ 2315-360 ...signalétique d'intérêt locale .....	+ 1 000,00 €
⇒ 2315-361 ...abords de la gare .....	+ 10 632,33 €
⇒ 2315-378 ...éclairage public .....	+ 5 073,00 €
⇒ 2041582-380 extension réseaux Les Plaines/Vareilles .....	+ 2 824,16 €
	+ 91 576,96 €

#### **RECETTES**

⇒ 10222 .....FCTVA .....	+ 2 995,00 €
⇒ 1641-226 ...réserves foncières.....	+ 80 000,00 €
⇒ 1322-313 ...aménagement RD32.....	+ 6 576,40 €
⇒ 1327-349 ...réhabilitation bâtiment accueil village de gîtes ...	- 2 086,60 €
⇒ 13258-378 .éclairage public .....	+ 1 268,00 €
⇒ 28041582-040 (380) extens. réseaux Les Plaines/Vareilles .	+ 2 824,16 €
	+ 91 576,96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
APPROUVE ET VOTE cette décision modificative.

## **SUCCESSION NEGRE (B631 ET 632) : MISSION MAITRISE D'OEUVRE**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'acquisition par voie de préemption des biens cadastrés section B n° 631 et 632 appartenant à la succession Nègre Anne-Marie, il conviendrait de mandater un maître d'œuvre pour réaliser un relevé de l'existant ainsi qu'une esquisse d'aménagement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE cette proposition,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation correspondante.

## **CONTRAT TERRITORIAL DU DEPARTEMENT 2015-2017**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales de son territoire.

Cette contractualisation déterminera en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par la collectivité pour la période 2015-2017.

Cette démarche initiée début 2015 s'est achevée par une réunion de priorisation à l'échelle du territoire de la communauté de communes permettant d'établir les projets prioritaires et une réunion de négociation entre les différents élus locaux du territoire et la Présidente du Département permettant de finaliser une proposition de contrat comprenant notamment :

- la liste des projets retenus au contrat parmi les projets priorités par le territoire,
- la liste des projets mis en liste d'attente (non retenus au contrat mais qui pourront y être intégré en cas d'avenants.

VU le règlement des contrats territoriaux adopté par délibération du Conseil Général de la Lozère n° CG\_14\_71\_09 du 24 novembre 2014 modifiée par les délibérations du Conseil Départemental n° CP\_15\_437 du 22 mai 2015 et n° CP\_15\_655 du 27 juillet 2015.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de contrat territorial ci-après annexé concernant notamment pour la commune de Chanac les projets suivants :

Nom du projet	N° dossier	Montant prévisionnel des travaux HT	Montant prévisionnel de la subvention du Département	Taux de subvention prévisionnel du Département
Aménagement des abords de la gare	00010933	296 958.00 €	89 087.00 €	30%
Aménagement des rues des écoles, de la parro, de l'enclos, du champredon	00012487	84 500.00 €	33 800.00 €	40%
Restauration de la digue du Moulin Grand sur le Lot	00012484	28 000.00 €	10 713.00 €	38%
Restauration de l'enceinte fortifiée du Villard - tranche 1	00012481	104 444.00 €	31 333.00 €	30%
Programme de voirie 2016-2017	00013056	85 080.00 €	34 032.00 €	40%

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

### **ADMISSION EN NON VALEUR**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la liste d'admission en non-valeur proposée par la Trésorerie de Mende concernant des créances de loyers et charges pour lesquelles il a été établi des PV de carence, à savoir :

Débiteurs	Année	Montant
DE JURQUET Alexis	2010	1 948.01 €
	2011	2 534.54 €
	2012	3 957.92 €
	2013	4 501.79 €
		12 942.26 €
LEVILDIER Thierry	2011	72.11 €
	2012	678.41 €
	2013	1 126.18 €
		1 876.70 €
		14 818.96 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'admettre en non-valeur ces créances pour un montant total de 14 818,96 Euros et d'étaler cette charge sur cinq ans.

DONNE MANDAT à Monsieur le Maire pour effectuer les écritures comptables nécessaires.

## **ASSUJETTISSEMENT AU CAUTIONNEMENT DE LA REGIE DE RECETTES « LOCATION DE SALLES ET DIVERS »**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 octobre 2003 instituant une régie de recettes destinée à l'encaissement des locations de salles avec possibilité de chauffage et de nettoyage (salle polyvalente et salles du Villard), de matériel (barnums, tables, chaises, vaisselle), des chèques cautions et des indemnités d'objets cassés.

Il expose que compte tenu de l'importance des fonds maniés il convient d'astreindre le régisseur à constituer un cautionnement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'astreindre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 le régisseur à constituer un cautionnement.

## **CONVENTION DE MANDAT POUR LE DEPLOIEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES HYBRIDES RECHARGEABLES**

Dans le but de faciliter et favoriser le développement de modes de transport plus respectueux de l'environnement, la commune a décidé de procéder à l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Afin de bénéficier des compétences du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère dans ce domaine, il est proposé de lui confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2 de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 8 voix pour et 5 abstentions,

APPROUVE le projet de convention de mandat de maîtrise d'ouvrage ci-annexé relatif au déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables,

AUTORISE son maire à signer cette convention, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente convention.

S'ENGAGE à :

- contracter les contrats de fourniture nécessaires à l'alimentation des infrastructures, ainsi que les contrats d'assurance permettant de couvrir les dommages pouvant être causés aux bornes ;

- assurer, pendant une durée minimale de 2 ans, la gratuité du stationnement aux véhicules rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement ;

- confier au SDEE 48, pour une durée minimale de 5 ans, l'exploitation et la maintenance des infrastructures à compter de leur mise en service.

## **REGLEMENT D'UTILISATION DE LA SALLE DU VILLARD**

Madame Catherine PUEL, Adjointe au Maire, rappelle que lors de la séance du 21 septembre il a été fixé les nouveaux tarifs de location de la salle des remparts du Villard.

Elle propose de revoir également le contrat de location devenu obsolète.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ADOpte le projet de contrat présenté.

PRECISE que la caution de 50 € destiné au ménage comprend également la remise en état du site y compris le nettoyage extérieur (retrait ballons, pancartes, genévriers...).

## **DISCUSSION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE 2016**

Monsieur le Maire rappelle que chaque année la collectivité doit solliciter l'avis du comité technique sur les quotas d'avancement de grade envisagés.

Il indique que pour 2016 les cadres d'emplois concernés sont ceux de rédacteurs et d'attachés territoriaux.

La proposition du taux d'avancement pour 2016 est de 100 % pour ces deux cadres d'emplois.

⇒ Pas de délibération (celle-ci interviendra après l'avis du comité technique du centre de gestion).

## **ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015 (TENUE DU BUREAU DE VOTE)**

Etablissement du tableau relatif aux permanences pour la tenue du bureau de vote des 6 et 13 décembre 2015. Il sera adressé par mail à chaque conseiller municipal.

⇒ Pas de délibération.

## **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2016 : RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune aura à procéder en 2016 (du 21 janvier au 20 février) à l'enquête de recensement de la population.

A cet effet, il propose au conseil municipal de recruter des agents recenseurs chargés de la collecte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de recruter 3 agents recenseurs qui seront nommés par arrêté du maire.

PRECISE que les emplois d'agents recenseurs sont des emplois de non titulaires à temps non complet pour la période allant du 5 janvier 2016 (1<sup>ère</sup> journée de formation des agents recenseurs) au 3 mars 2016 (expédition des imprimés).

DECIDE que la totalité de la dotation de 3 119 € sera répartie entre les agents recenseurs au prorata du nombre des bulletins individuels remplis.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### Centre de Secours de Chanac

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré le Directeur Adjoint du SDIS au sujet du projet d'extension du centre de secours pour lequel un financement de l'Etat au titre de la DETR a été obtenu à hauteur de 50 %. Ce dernier lui a indiqué que pour l'instant ce dossier était en stand-by au niveau du SDIS.

### Eclairage public

Manuel Pagès indique qu'en 2017 le SDEE subventionnera des armoires de commande.

### Digue du Moulin Grand

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré les représentants de l'Etat qui ont accepté la réalisation des travaux de stabilisation de la digue au droit de la brèche apparue en partie centrale de l'ouvrage avec aménagement d'une passe à poissons dans le béal existant. La DDT lui a également précisé que la commune pourrait obtenir des financements européens.

### Gîte du Villard

Cathy Puel propose d'organiser une visite du gîte du Villard.

Un mail sera envoyé pour proposer une date.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 51 minutes.**